



DÉCISION  
de versement d'une aide à la transformation  
numérique - DARTHOU & FILS

#### LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le règlement n°1001/1841 de la commission du 11 décembre 1910 relatif à l'application des articles 127 et 128 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de l'Union, Vu le Code général des collectivités territoriales ainsi qu'en particulier les articles L5512-1 et L5512-3, Vu la délibération n° 51 du 26 février 2024 relative à l'adoption du dispositif d'aide à la transformation numérique des entreprises, Vu la convention relative à la mise en œuvre du SRECE concernant le dispositif d'aide à la transformation numérique, Vu la demande d'aide à la transformation numérique déposée par l'entreprise DARTHOU & FILS le 29 novembre 2024.

Vu, sans motif de la commission écrite en date du 08 mai 2025,

CONSIDÉRANT qu'une part qui a pu être formalisée n'est pas une utilisation optimale des logiciels de gestion de données, de la transformation de données (2) et (3) et de l'effacement numérique des données (4) n'est pas en place et que la machine à papier d'une part, à travers ce projet de transformation numérique, se soumet à l'acquisition du matériel informatique afin de passer en cloud dans l'élaboration des plans et ainsi améliorer sa productivité.

CONSIDÉRANT que l'aide financière, est calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT éligibles relatives, cette somme ne peut être supérieure à € 10000,-.

CONSIDÉRANT que le montant total des dépenses HT éligibles est de 2 049 € HT, en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : 2 049/50 % = 1 024,5.

#### DECISION

D'attribuer à l'entreprise DARTHOU & FILS, dont le siège est situé au 4 rue Paul Claudel - 87000 Limoges, une aide financière d'un montant maximal de 1 024,5.

De signer la convention de financement prévoyant les modalités de versement, à l'entreprise DARTHOU & FILS, ainsi que tout document devant intervenir dans le cadre.

D'inscrire au chapitre sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le 23 Juin 2025.

Le Président de Limoges Métropole,

  
Guillaume DECROIX

Publié le 24 juin 2025  
Cet acte est publié sur le site internet de Limoges Métropole.  
L'acte est également accessible sur le site internet de l'entreprise DARTHOU & FILS.  
N° de publication : 2025-06-24-001

## DÉCISION

# Décision de versement d'une aide à la transformation numérique - DARTHOU et FILS

1 DOCUMENT - Publié le 24 Juin 2025



26889.pdf  
(.pdf, 208,6 Ko)



TÉLÉCHARGER